

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2023

N° VILLE_2023DL017

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **PROMENEURS DU NET - Charte et Convention**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Nathalie PUVILLAND (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Dominique BABE

Média de communication par excellence des jeunes, Internet est un nouveau territoire que ces derniers ont investi. Nous avons un rôle éducatif à y jouer, une présence à assurer. L'utilisation intensive qu'ils en ont, en fait un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux.

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Auvergne Rhône Alpes, soutenu notamment par la CNAF, la CAF du Rhône et la DRAJES propose et accompagne la mise en place de « Promeneurs du Net » (PdN) sur les territoires pour répondre à ces enjeux.

Importée de Suède, cette initiative propose une présence éducative sur Internet par les professionnels de la jeunesse. Qu'il soit animateur, éducateur, travailleur social ou conseiller en insertion... le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet. Il s'agit pour lui d'élargir son territoire d'intervention, et de proposer une nouvelle pratique professionnelle, en ligne, où il poursuit son action éducative.

Concrètement, le Promeneur du Net assure une permanence, à minima de 2 heures hebdomadaires, sur un ou plusieurs réseaux sociaux. Comme dans son métier, il avance à « visage découvert » et accepte d'afficher son identité sur son profil (prénom, nom de sa

structure et sa photo), lui permettant d'être clairement identifié par les jeunes et leurs parents.

Pendant cette présence, strictement professionnelle, le promeneur du net sera « connecté » avec les jeunes de sa structure, de son territoire ou leurs parents. Il pourra ainsi être sollicité par ses contacts et les accompagner, les orienter, répondre à leurs questions, identifier les conduites à risque et engager le dialogue.

En ligne sur son « bureau numérique », le Promeneur du Net intervient ainsi au titre des missions relatives au poste qu'il occupe. Il assure par ailleurs une visibilité de sa structure en publiant les actualités et actions mises en place pouvant intéresser les jeunes, les parents et partenaires.

Tous les nouveaux promeneurs bénéficient de plusieurs journées de formations gratuites pour pouvoir mener à bien leur nouvelle mission (prise en main des réseaux sociaux / éducation à l'information et aux médias / pratiques informationnelles & usages numériques des jeunes / risques psychosociaux / positionnement professionnel en ligne...). Des formations sont également proposées en cours d'année aux promeneurs et aux responsables de leurs structures.

La coordination du CRIJ s'assure d'accompagner les promeneurs au quotidien et propose des rencontres régulières entre professionnels pour échanger sur leurs pratiques.

Au-delà de tous les bénéfices attendus de ce dispositif, cette mission fait partie des engagements pris avec la CAF dans le cadre de la convention PS Jeunes et la CTG.

Le CRIJ pilote la formation, l'accompagnement et la mise en réseau de ces professionnels.

Pour entrer dans ce dispositif et bénéficier de cet accompagnement, il convient de conventionner avec le CRIJ.

La convention précise les engagements des parties, sa durée ainsi que les modalités de modification, de résiliation ainsi que de règlement des litiges.

Ainsi, le CRIJ s'engage à :

- structurer, mobiliser et animer le réseau des « Promeneurs du Net »
- former les professionnels de la jeunesse à cette fonction
- alimenter les ressources nécessaires
- apporter un soutien technique aux professionnels de la jeunesse
- produire les outils et actions de communication liés à ce dispositif

En contrepartie, la collectivité s'engage à :

- nommer un référent PdN (prévenir le CRIJ si changement de personne)
- garantir la continuité de la mission
- assurer la mission dans le respect de la déontologie du dispositif (afficher son identité via une photo reconnaissable, son vrai prénom et le nom de sa structure)
- accorder au « Promeneur du Net » un temps de travail minimum de 2h hebdomadaires, ainsi que pour la participation aux réunions et formations coordonnées par le CRIJ.
- prendre en charge les dépenses inhérentes (téléphone portable de type smartphone, abonnement téléphonique avec un forfait suffisant de données mobiles).

La convention est annuelle (année civile) et renouvelable tacitement.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 février 2023,

Au regard de la pertinence de ce dispositif et des enjeux liés à la pratique numérique,
après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la mise en place du dispositif Promeneur du Net sur la commune de Corbas tel que défini dans la Charte des Promeneurs du Net, ci-jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la « Convention dispositif Promeneur du Net du Rhône » avec le CRIJ Auvergne Rhônes Alpes, ainsi que la Charte des promeneurs du Net;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant, à signer tous les avenants aux conventions à venir ;
- **DIT** que selon les besoins, plusieurs professionnels de la collectivité pourront être impliqués dans ce dispositif et bénéficier de la formation et les accompagnements proposés par le CRIJ

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT
Benoit ERA
CLASS
Sandra GAUSSUIN-
PISKULA
Guillaume BOUCHARLAT
Lilian
MORINON
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,